

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars à 15h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive 19100 Brive-La-Gaillarde – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 21 mars 2024.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. COMBY)

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2024-10 Attribution du marché fourniture de carburant et de moyens matériels pour exploiter une station carburant avion

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Par délibération 2023-24 du 27 juin 2023, vous avez autorisé le lancement d'un marché carburant à procédure adaptée, sous forme d'un MAPA des entités adjudicatrices.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24 décembre 2023. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 15 janvier 2024 à 12h00.

Une réunion de négociation a été réalisée le 11 mars pour un dernier dépôt des offres définitives fixé au 18 mars à 18h. Plusieurs carburants doivent pouvoir être proposés aux usagers avec un volume annuel minimal de ventes en m3 à répartir entre le Jet-A1 pour les compagnies aériennes, 800 m3 minimum, le Jet A-1 aviation générale, 150m3 minimum, le Jet-A1 pour les militaires, 50 m3 minimum, l'AVGAS, 60m3 minimum.

Nous demandons aux candidats de se positionner également à titre d'option sur un autre type de carburant de type UL91, ainsi que sur un autre type de carburant durable, type SAF, et enfin sur la fourniture d'électricité pour l'aviation.

Les propositions attendues de la part des candidats constituent les niveaux de commissions rétrocédées qu'ils s'engagent verser à la régie à titre de rétribution annuelle pendant 4 ans, la durée ferme du marché étant de 4 ans. De manière expresse, et ce 2 mois avant la fin de la 4^e année, une reconduction d'une année ou plusieurs années dans la limite de 4 années supplémentaires est possible.

Pour ce marché, le montant minimal pour 4 ans des commissions qui nous seront rétrocédées était estimé aux alentours de 180 000 euros HT.

Les offres des trois candidats, BP, Total et WFS, remises suite à la réunion de négociation le 18 mars à 18h ont été déclarées recevables.

La réunion de négociation qui s'est tenue le 11 mars 2024 avec chacun d'entre eux a permis de valider tous les points techniques qui auraient pu être bloquants. L'acceptation de ces points ayant, par ailleurs, fait l'objet de la remise d'un document écrit de confirmation par les trois candidats avec leur nouvelle offre financière.

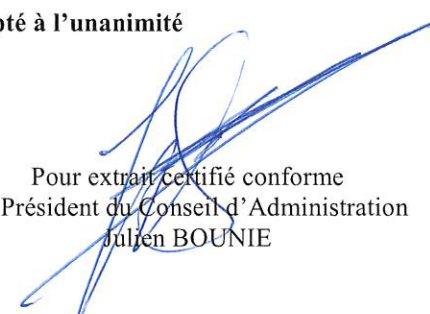
Au final, chacun des candidats ayant accepté les modifications demandées, le critère technique (40%) ne permet pas de les départager.

En revanche, l'examen du critère du prix (60%) nous permet d'attribuer le marché au mieux-disant, c'est-à-dire à BP avec un montant de commission rétrocédée de 381 600 € HT sur 4 ans.

Je sou mets donc à votre approbation l'autorisation donnée au directeur de conclure le marché avec la société BP. Les sommes correspondant aux commissions reversées seront inscrites en recettes du budget de fonctionnement de la Régie 2024 et suivants.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes : Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité


Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 11/04/2024

Publiée et notifiée le 11/04/2024

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.